

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 01
Votants : 11

L'an deux dix mil dix huit
Le 13 décembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 07 décembre 2018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SECURISATION CHEMIN PIETONNIER

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Jean-Michel PIDOLLOT, Philippe PELLET, Arnaud DUCAULLIER-FAUVY, Michel PERRET (arrivé à 21h10)

EXCUSES et POUVOIRS : Bruno Besançon à Jean-Michel DREVET, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Arnaud DUCAULLIER-FAUVY

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation du chemin piétonnier pour relier le village à l'école.

Afin de réaliser ce projet, il propose de solliciter l'aide de l'état avec la subvention DETR Conseil Régional afin d'obtenir les subventions nécessaires au projet.

Le financement proposé est le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
DETR	30 620,50 €		20 %
Région	76 551,25 €		40 %
Sous-total	107 171,75 €		70%
Participation du demandeur : - autofinancement	45 930,75 €		30 %
TOTAL	153 102,50 €		100 %

Le conseil, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le plan de financement du projet de sécurisation du chemin du valet.

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, et de la Région, afin de réaliser la sécurisation du chemin du valet, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE à l'unanimité, M. le Maire à solliciter l'aide de l'état et du Conseil Régional afin de réaliser la sécurisation du chemin piétonnier, et à signer tous les documents s'y rapportant.

